L'adresse destinée à M. Mac Kinley a été rédigée comme suit :

Monsieur le président,

Justement affectés par la lutte sanglante et terrible qui met aux prises dans l'Afrique du Sud deux des peuples les plus civilisés du monde, les soussignés vous adressent leur appel le plus pressant en faveur d'une médiation que vous seul pouvez offrir. Ils vous supplient d'accomplir ce devoir sacré de fraternité humaine.

### En Italie

Le journal *Italie* annonce que trois Boers sont allés de passage à Rome, se rendant à Hambourg pour acheter des armes, des munitions et des objets d'équipement. Ce journal ajoute qu'à Naples et autres ports italiens l'Angleterre fait exercer une très active surveillance par des détectives et que la première nouvelle de l'arrivée dans la baie de Delagoa d'un navire avec chargement suspect a été signalée de Naples par des émissaires anglais; quoique le chargement suspect ne provînt pas d'Italie. L'opinion publique se montre très irritée de cette surveillance anglaise.

### Aux Etats-Unis

Le département d'Etat dément formellement que le Transvaal lui ait fait des ouvertures au sujet du mouvement en faveur de la paix qui se produit aux Etats-Unis. Le gouvernement américain est et restera étranger à ce mouvement.

Un démocrate, à la Chambre des représentants, a déposé une résolution tendant à ce que la Chambre exprime sa plus profonde sympathie aux deux républiques boers qui luttent avec une grande bravoure et un noble patriotisme pour conserver leur gouvernement menacé de destruction par une monarchie.

## NOUVELLES DE L'ETRANGER

### Alsace-Lorraine

Le rapide de Francfort-sur-Mein a rencontré, hier, vers sept heures du soir, en gare de Bischwiller, près de Strasbourg, un train chargé de pétrole.

Une explosion se produisit et le feu se déclara. Plusieurs hommes ont été complètement carbonisés. Le wagon-poste de l'express a été détruit et tout ce qu'il contenait a été anéanti.

Le chauffeur, le mécanicien et un voyageur ont été grièvement blessés. On craint qu'il n'y ait d'autres victimes.

### Allemagne

Le deuxième centenaire du couronnement du premier roi de Prusse sera célébré en grande pompe, à Kœnigsberg, le 18 janvier 1901, en présence de l'empereur, de l'impératrice, de nombreux personnages princiers.

⁂ Le *Tageblatt* de Berlin publie les renseignements sur le trafic du canal de la mer du Nord à la Baltique qui n'a pas répondu, dans les premières années, aux espérances que l'on avait conçues. Ce résultat provenait en partie de ce que le tarif était trop élevé, et en partie de ce que l'on n'était pas encore accoutumé à la nouvelle voie. Le rapport de la chambre de commerce de Kiel, qui vient de paraître, montre que le trafic a tellement augmenté depuis la mise en vigueur du tarif de 1896 que les frais d'exploitation seront couverts dans quelques années et qu'il y aura même un excédent de recettes.

⁂ Les journaux annonçaient récemment que l'état de santé de Munkacsy s'était sensiblement aggravé. On sait que le célèbre peintre est interné dans la maison de santé d'Endenich, près de Bonn. Un correspondant du *Berliner Tageblatt* a écrit à Mme Munkacsy, qui habite Cologne, pour lui demander des nouvelles véridiques. Mme Munkacsy a répondu que son mari la reconnaît toujours, qu'il l'accueille cordialement et la reconduit même sans appui jusqu'à sa voiture. Son aspect général est bon, mais son apathie est grande.

⁂ Dans quelques jours s'ouvrira à l'académie des beaux-arts de Berlin une exposition générale des œuvres de Louis Knaus, pour célébrer la soixante-dixième année du peintre. Le soir de l'inauguration les artistes de Berlin donneront à l'académie une grande fête costumée avec tableaux vivants reproduisant les principales œuvres de Knaus.

### Autriche-Hongrie

Un drame s'est produit avant-hier au Jardin zoologique de Vienne.

Un des gardiens chargés de l'entretien des animaux, M. Rotowski, voulant nettoyer une cage contenant trois lions; y pénétra sans prendre les précautions d'usage. La porte n'était pas plutôt refermée que les fauves, qui avaient été eux-mêmes un peu effrayés, entrèrent dans une rage folle et firent des bonds prodigieux.

Le gardien, s'apercevant qu'il se trouvait dans une situation critique, voulut sortir, mais il n'en eut pas le temps. Au même instant, il fut saisi par l'un des fauves qui lui plongea ses crocs dans le corps et le terrassa. Les deux autres lions se précipitèrent aussi sur le malheureux gardien, qui allait être entièrement dévoré, lorsque les autres gardiens du Jardin zoologique arrivèrent, mais trop tard, pour porter secours à leur camarade.

### Angleterre

Louise Masset, l'institutrice française récemment condamnée à mort pour avoir tué son enfant, va probablement obtenir un sursis à l'exécution de la sentence. Elle avait constamment protesté de son innocence, en affirmant qu'elle dînait dans un hôtel de Brighton à l'heure où le crime fut commis, à plusieurs lieues de là. Son avocat n'insista pas sur cet alibi, qu'il ne prenait probablement pas au sérieux. D'une enquête privée faite depuis le procès, il semble résulter que Louise Masset avait bien dîné à l'hôtel en question au jour et à l'heure dits et qu'elle pourrait bien, par conséquent, être victime d'une erreur judiciaire.

D'où l'ajournement probable de l'exécution et une enquête nouvelle.

### Belgique

MM. Vandervelde, L. de Brouckere et J. Borchardt viennent de former un comité en vue de fonder une université socialiste à la Maison du Peuple de Bruxelles, ou plutôt une « école internationale de socialisme » qui formera une section de l'université nouvelle.

Le premier but de cette école est d'exposer, le soir, dans des cours populaires, les principes et l'histoire des théories socialistes ; mais elle se propose aussi de continuer et d'élargir le patrimoine de la science socialiste saisi par Proudhon, Lassalle, Marx et César de Paepe.

⁂ Le ministre de France en Belgique, M. Gérard, a reçu du général Bailloud, secrétaire général de la présidence, un télégramme lui annonçant que M. Loubet avait été très vivement touché des sentiments exprimés par les présidents et membres de la Chambre française de commerce et d'industrie et des sociétés de bienfaisance françaises de Bruxelles.

De même, M. Emile Halot, président de la Chambre française de commerce, a reçu du chef de cabinet de M. Millerand une très aimable lettre par laquelle le ministre lui adresse ses « vifs remerciements et l'assurance de ses vœux bien sympathiques ».

### Italie

On écrit de Vienne à la *Tribuna* que le comte Nigra, ambassadeur d'Italie en cette ville, va incessamment publier ses mémoires qui embrassent une période de quarante-cinq ans de vie politique.

On sait que le comte Nigra a été successivement ambassadeur à Paris, à Londres, à Saint-Pétersbourg, à Constantinople et à Vienne. L'œuvre paraîtra le même jour en italien et traduite en les principales langues de l'Europe.

Le comte Nigra, qui était au congrès de la Haye le doyen des délégués diplomatiques va se retirer dans la vie privée et se fixer à Rome.

### Russie

On nous écrit de Saint-Pétersbourg :

Un des représentants les plus en vue du roman russe, M. Demètre Grigorovitch, vient de mourir à l'âge de soixante-seize ans à Saint-Pétersbourg. Grigorovitch était considéré comme le créateur du roman villageois en Russie. Son premier ouvrage, qui rendit de suite son nom populaire, *Antoine l'infortuné*, hâta l'émancipation des serfs qu'avait préparée Tourguenief par ses *Mémoires d'un chasseur*. Grigorovitch avait peint, dans ce livre, d'un réalisme saisissant, les souffrances du paysan russe sous la domination du seigneur. La grande-duchesse Hélène Pavlovna, qui était d'opinion libérale, recopia le manuscrit de sa propre main et le soumit au tsar Alexandre II, qui en fut très impressionné. Les autres romans de Grigorovitch sont également empreints d'un vif réalisme. Plusieurs sont, en dehors même de la Russie, connus, notamment la nouvelle intitulée *l'Ecole de bienfaisance*.

### Chine

Le missionnaire anglais Brooks a été fait prisonnier, le 30 décembre, au cours d'un voyage dans les environs de Ping-Ying, et assassiné le lendemain. Un détachement de cavalerie avait été expédié par le nouveau gouverneur du Chan-Toung, mais il est arrivé trop tard. Les rebelles avaient détruit, ces derniers temps, de nombreux villages et tué beaucoup d'indigènes chrétiens. C'est leur premier crime contre les étrangers. Le gouverneur fait son possible pour mettre un terme à leurs excès.

### Afrique occidentale

On mande de Lagos que les autorités anglaises ont pris officiellement possession de la Nigeria. Le drapeau de la Compagnie royale du Niger a été salué et abaissé au milieu d'un grand cérémonial, et le drapeau anglais a été arboré à sa place.

Le haut commissaire a lu la proclamation de la reine, a prêté serment et a fait prêter serment aux administrateurs anglais. Le drapeau anglais a été salué de salves d'artillerie, et lecture a été donnée aux indigènes de la traduction de la proclamation de la reine.

### États-Unis

L'ambassadeur d'Italie a remis hier à M. Hay, secrétaire d'Etat, la note par laquelle le gouvernement italien donne aux Etats-Unis en ce qui le concerne l'assurance du maintien de leurs droits en Chine.

Chacune des puissances va maintenant remettre au gouvernement américain la note définitive par laquelle elles s'engagent à respecter ses droits, attendu que les assurances données dans les notes préliminaires ne devaient lier définitivement chaque gouvernement qu'autant qu'elles auraient l'acquiescement de toutes les puissances.

⁂ Le Sénat discute le bill monétaire que sa commission des finances veut substituer à celui voté par la Chambre des représentants.

Le président de cette commission, en commençant la discussion, dit que ce projet a pour but de déclarer que l'or est l'étalon monétaire des Etats-Unis. Toutefois, aucun obstacle ne sera apporté à l'établissement, pour l'avenir, du bimétallisme international.

⁂ On recrute en ce moment des renforts d'un nouveau genre pour les Philippines. Un habitant de New-York publie dans les journaux une annonce dans laquelle il offre de payer 15 sous tout chat déjà suffisamment développé.

Ces animaux seront expédiés en hâte à Manille et consignés à un Américain, M. Montgomery, qui vient d'y passer, avec le général Otis, un contrat par lequel il s'engage à fournir au commandant des forces expéditionnaires aux Philippines une légion de cinq cents chats destinée à défendre le dépôt d'approvisionnements de Manille contre l'armée de rats qui l'a envahi et qui dévore tout.

Déjà cent cinq de ces félins sont mobilisés; on leur a attaché au cou une plaque avec un numéro matricule et ils attendent, enfermés dans des caisses à compartiments, leur prochain embarquement pour le théâtre des hostilités.

### Saint-Domingue

On a reçu à New-York une dépêche de Saint-Domingue d'après laquelle le consul de France presse vivement le nouveau gouvernement dominicain de payer les 280,000 francs de la réclamation Boimare-Caccavelli, qui n'ont pas été versés à l'échéance convenue dans la convention passée avec le feu président Heureaux.

Le consul français menacerait de saisir les revenus du gouvernement. La Cour suprême a désigné un avocat pour agir au nom du consul.

## AFFAIRES MILITAIRES

### ARMÉE

Jeudi, 11 du courant, au Cercle militaire, à 8 heures et demie du soir, sous la présidence du lieutenant-colonel Jacob, conférence avec projections sur « les Héros de 1870 », par le lieutenant de réserve Maxime Guérin-Catelain, du 24e dragons.

## PROMENADES ET VISITES

### Mme PAULINE VIARDOT

La récente et belle reprise d'*Orphée* a remis en lumière le souvenir de Mme Viardot, qui interpréta magistralement ce même ouvrage en 1859. Depuis longtemps, je désirais être présenté à l'illustre cantatrice qui partage avec son aînée, la Malibran, la gloire d'avoir excité l'admiration des poètes. La Malibran s'éteignit à vingt-huit ans, fleur délicate fauchée par la mort. Mme Viardot, presque octogénaire, est toujours vaillante, entourée d'amis fidèles qui jouissent avec bonheur de son commerce. Elle aime la jeunesse, elle lui est accueillante. Un aimable et cordial sourire égaie ses cheveux blancs. Enfin elle verse dans l'oreille de ceux qui ont la bonne fortune de l'approcher le trésor de sa sagesse et de son expérience. L'entretien des personnages célèbres et qui ont beaucoup vécu est incomparable. Il y a de grands profits à en retirer. Ce sont les grâces de la vieillesse.

J'ai trouvé Mme Viardot dans son salon du boulevard Saint-Germain, d'où elle embrasse la merveilleuse perspective de la place de la Concorde, des Champs-Elysées et de la terrasse du Palais-Bourbon. La comédie officielle et la comédie mondaine défilent devant son logis; mais leurs rumeurs n'altèrent pas la paix qui y règne. On y révère un dieu — l'Art — à qui la politique est indifférente. Mme Viardot ne chante plus, mais elle compose, pour son amusement et le plaisir de ses intimes. Elle possède sur la fugue et le contrepoint la science d'un prix de Rome. Elle se délasse de la musique par les lettres. Elle parle et lit quatre langues : sa maternelle, l'espagnole ; l'italienne, où elle apprit à vocaliser; la française, où elle perfectionna son éducation, et l'anglaise qu'elle acquit durant ses nombreux voyages. Aucun des dons que le destin mit en elle n'est demeuré sans culture.

Je ne voudrais pas user, à l'égard de cette femme éminente, d'une grossière et naïve flatterie. Cependant, je suis obligé de confesser ma surprise. Je m'attendais à être reçu par une douairière un peu fatiguée, à qui son âge impose des ménagements. Et je m'étais promis d'abréger la durée de ma visite. Mais tout de suite mes scrupules se sont évanouis. Mme Viardot paraît avoir soixante ans à peine. Et quand je dis soixante!... Elle s'est accommodée dans son fauteuil. La lueur des lampes, tamisée par les dentelles, l'enveloppe d'un éclat coquettement adouci. Ses rides s'effacent en ce rayonnement tempéré. Mais ses yeux noirs brillent d'une vivacité juvénile. Et son visage a gardé ce je ne sais quoi d'ardent et de fier, qui lui permit d'exprimer la gamme à peu près complète des passions humaines.

J'ai près de moi Orphée, Fidès et Sapho.

— En vérité, madame, j'ai tant de choses à vous demander que mon embarras est extrême. Je ne puis m'habituer à cette idée, que je cause avec la sœur de la Malibran. Cela nous reporte à des temps si lointains !...

Mme Viardot est restée un instant songeuse. Puis, cédant à ma prière, elle m'a conté les principaux événements de sa vie. J'ai écouté son récit sans l'interrompre, et il m'a semblé que tout un siècle d'art, de triomphes, d'élégances, de fêtes et d'harmonies surgissait à sa voix et me parlait...

Pauline Viardot avait pour père Manuel Garcia, *chanteur renommé et professeur émérite*. Elle naquit entre deux concerts et fut élevée au son des instruments. Les impressions de sa première enfance sont des impressions musicales. Elle suivait sa famille à travers le monde. Elle se voit, toute gamine, sur un bateau qui la menait à New-York et déjà faisant bravement sa partie dans des chœurs. Elle n'avait pas cinq ans. Quelques mois plus tard, elle est à Londres, dans une salle de spectacle; ses yeux, lourds de sommeil, fixent machinalement les gestes du chef d'orchestre, un homme pâle, au profil de médaille. C'était Johannes Weber qui dirigeait l'exécution du *Freyschutz*. Manuel Garcia était au comble de ses vœux. Une de ses filles, qui venait d'épouser un riche industriel, M. Malibran, bouleversait les âmes par la véhémence de son génie. Sa cadette montrait d'aussi louables dispositions. Il fut convenu que Pauline se consacrerait à la carrière lyrique. Elle y débuta au moment où la Malibran en était arrachée par une foudroyante catastrophe. A l'étoile disparue une autre étoile succédait. Pauline était moins frêle et moins jolie que sa sœur; mais elle avait reçu les mêmes dons, le feu intérieur, le tempérament tragique, le sens et l'instinct de la beauté, et un organe de mezzo-soprano d'une étendue et d'une vibration exceptionnelle. Dès qu'elle monta sur la scène, le public fut conquis.

Et, pourtant, elle y avait des rivales redoutables. Aux environs de 1840, la troupe du théâtre Ventadour était éblouissante; elle ne renfermait que des virtuoses rompus aux difficultés de l'école italienne: Sontag, Julia Grisi, Rubini, Lablache. Mais le fameux Mario était le roi de la compagnie.

— Eh quoi, madame, vous avez joué avec Mario ? L'image de ce ténor légendaire est gravée dans sa mémoire.

— Figurez-vous le plus gentil cavalier. Svelte, agile, fringant, portant divinement le costume et soupirant la romance... Non ! qui n'a pas entendu Mario dans la cavatine du *Barbier* ne peut s'en faire une idée. Un peu mièvre, sans doute, mais si séduisant! Un berger de Florian, une statuette de Saxe...

Il était adoré des femmes. Elles mendiaient ses faveurs, qu'il leur laissait désirer. Elles lui dépêchaient des billets doux; elles l'attendaient dans la rue. Quelquefois, au seuil du théâtre, trois carrosses lui offraient l'hospitalité. Se trouvant de passage en Angleterre, il avait percé le cœur d'une lady qui, dans l'espérance de le fléchir, le suivait de ville en ville et assistait, couronnée de roses, à ses représentations. Il la cherchait des yeux au balcon :

— Voici mon amoureuse, murmurait-il à Pauline, qui avait grand'peine à tenir son sérieux.

Oh ! ces ténors !... Le seul Liszt était en mesure de disputer la palme à Mario. Mme Viardot m'a confessé qu'elle avait subi son charme :

— J'avais douze ans. Chaque semaine, il me donnait une leçon d'accompagnement. En m'habillant pour aller chez lui, j'éprouvais une telle émotion et ma main tremblait si fort que je ne parvenais pas à lacer mes bottines. Quand je sonnais à sa porte, mon sang se figeait; quand je l'apercevais, je fondais en larmes. Et, d'ailleurs, il recevait, sans trop de fatuité, ces hommages, les jugeant naturels et légitimes. Il ne communiquait pas à tous venants, comme tel de ses confrères, les lettres et les gages d'amour dont il était accablé.

Oh ! ces pianistes !... Les qualités plastiques de Liszt, jointes à la vigueur de ses doigts, justifiaient l'engouement de ses auditrices. Mais d'autres que lui sont affreux et ne sont pas moins chéris. Qui nous dévoilera les causes de cette singulière fascination ? Pourquoi les pianistes réussissent-ils, là où échouent misérablement les avocats, les poètes et les quarts d'agent de change ? Et qu'y a-t-il en eux qui les rende irrésistibles ? J'ai vainement cherché la solution de ce petit problème psychologique. Et Mme Viardot se déclare impuissante à le résoudre.

---

Ce qu'on peut affirmer, c'est que la musique crée autour d'elle une atmosphère spéciale qui agit sur la sensibilité; elle a des prestiges qu'aucun autre art ne possède. Le goût des dilettantes se modifie, mais non pas leur imagination, qui est toujours prête à s'exalter. Sous le règne de Louis-Philippe, ils raffolaient de la mélodie; ils la voulaient sonore, brillante, hérissée de casse-cous; dans un chanteur ils ne prisaient que l'agilité vocale et mesuraient son mérite à la vélocité de ses roulades. Aujourd'hui, ils préfèrent la déclamation. Mme Viardot contribua à opérer ce revirement. Elle ne haïssait pas l'art italien. C'eût été de sa part de l'ingratitude. Elle appréciait ses avantages, elle était choquée par ses défauts. Elle répandait des pleurs en interprétant, avec Rubini, la *Sonnambula*, et s'irritait des ornements inutiles, qui enjolivent cet opéra. Lorsqu'en 1849 Meyerbeer lui apporta la partition manuscrite du *Prophète*, elle le supplia d'alléger le rôle de Fidès des fioritures qu'il y avait semées.

— Vous avez tort... Ce point d'orgue ferait beaucoup d'effet.

— Je ne tiens pas aux effets.

— Mais si !

— Mais non !

Le maître céda à cet entêtement qu'il prenait pour un caprice. C'était de la clairvoyance... L'étude d'*Orphée* acheva de convertir Mme Pauline Viardot au culte de la vérité, M. Carvalho ne croyait pas au succès matériel de l'ouvrage. Il réussit au delà de son attente; il attira la foule et, le premier soir, alla aux nues. Comme le rideau tombait après trois rappels enthousiastes, sur le tableau des Champs Elysées, Carvalho surgit des coulisses et précipita dans les bras de Mme Viardot un vieillard ruisselant : « Je vous présente une fontaine, » s'écria-t-il. Ce spectateur ému s'appelait Ch. Dickens. Il ne soupçonnait pas les sublimités de Gluck qui venaient de lui apparaître subitement. Et Mme Viardot elle-même, n'en avait entièrement pénétré, que ce jour-là, le caractère. Elle avait travaillé son personnage avec Hector Berlioz :

— A ce propos, me dit-elle, je voudrais bien être lavée d'un reproche qui m'a souvent été fait. On a prétendu que j'avais introduit un changement dans l'air du premier acte d'*Orphée*. Si cette modification est fautive, je n'en suis pas entièrement responsable ; j'ai un complice.

Elle saisit une lettre et me la met sous les yeux. Elle est assez curieuse pour que je la transcrive littéralement.

« Chère madame Viardot,
» Pour la cadence finale du dernier air du premier
» acte, on peut parfaitement ramener un thème en-
» tendu précédemment, comme les instrumentistes
» virtuoses le font dans leurs concertos. En consé-
» quence, je crois qu'il serait bien, pour finir cette
» cadence, d'amener ceci :

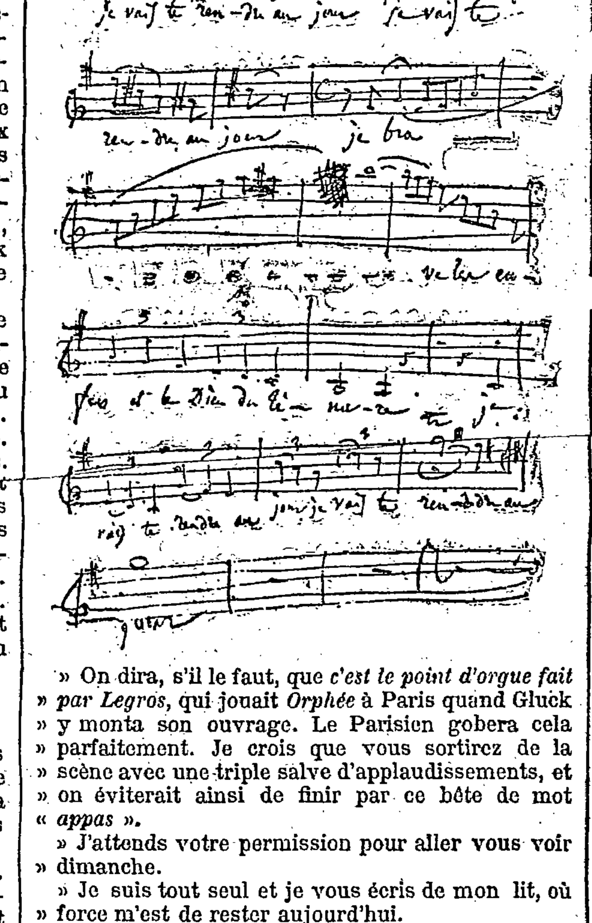

» On dira, s'il le faut, que *c'est le point d'orgue fait
» par Legros*, qui jouait *Orphée* à Paris quand Gluck
» y monta son ouvrage. Le Parisien gobera cela
» parfaitement. Je crois que vous sortirez de la
» scène avec une triple salve d'applaudissements, et
» on éviterait ainsi de finir par ce bête de mot
« *appas* ».
» J'attends votre permission pour aller vous voir
» dimanche.
» Je suis tout seul et je vous écris de mon lit, où
» force m'est de rester aujourd'hui.
» Je voudrais bien être Eurydice et habiter les
» Champs Elysées...
» A vous,
» H. BERLIOZ. »
» Mercredi. »

— On n'avait pas plus de verve que ce Berlioz, reprend Mme Viardot. J'ai quelques billets de lui qui sont d'une gaminerie délicieuse...

Un deuxième papier jauni sort du tiroir ; et j'en déchiffre le contenu.

« Chère madame Viardot,
» Je suis prêt à vous conseiller d'accepter tous
» mes conseils, et nous tiendrons conseil à ce sujet
» à six heures. Je ne savais pas qu'on pût me croire
» un si bon conseiller; mais je sais encore moins à
» quelle cathégorie (*sic*) de conseillers j'appartiens.
» Suis-je conseiller privé, conseiller aulique, con-
» seiller intime, conseiller d'Etat, conseiller munici-
» pal ?... je suis conseiller intime, n'est-ce pas ? Oh
» oui, et toujours prêt à vous intimer les conseils
» les meilleurs, sinon les plus faciles à suivre. Et
» vous, votre cathégorie, quelle est-elle ? Vous êtes
» conseillère musicale, et Dieu sait avec quelle joie
» on accepte et l'on suit vos conseils.
» Donc, à six heures moins un quart, je serai avec
» vous dans la salle du conseil; ce ne sera pas le
» conseil des Dix, j'espère; moins on est de conseil-
» lers et plus on rit.
» Je n'ai pourtant pas trop envie de rire; à pro-
» pos, bonjour, comment vous trouvez-vous ce ma-
» tin ? Je vais le demander à votre messager. Vous
» avez eu une inspiration en m'invitant à dîner;
» j'avais envie de vous en prier. On dirait que vous
» êtes devine (ne lisez pas divine, c'est une de ces
» fadeurs qu'on vous dit trop souvent).
» Bonjour donc, je vous serre la main, je serai
» des vôtres et vous recevrez de fameux conseils.
» Votre conseiller intime et *privé*, car en vérité je
» ne suis pas trop *sauvage*, convenez-en.
» H. BERLIOZ. »

Ces gentillesses sont d'autant plus flatteuses pour Mme Viardot que Berlioz, quand il les lui envoyait, était malade, inquiet, tourmenté par une femme acariâtre et jalouse, abreuvé d'amertumes. De tout cela il tirait des fleurs qu'il déposait, comme un fraternel hommage, aux pieds de la cantatrice...

— Au fond, dit-elle, il n'était pas aussi misérable qu'on l'a prétendu. Il aimait qu'on le plaignît. Nous connaissons des musiciens qui lui ressemblent. Et d'ailleurs, ils ont bien raison ! C'est si bon de se faire consoler !...

---

Les heures passent... Mme Viardot continue de remuer des idées et des souvenirs. Et je me représente ce qu'a été son existence depuis soixante années. Ce fut un enchantement... Tout ce qu'une créature humaine peut avoir en partage, elle l'a eu. Talents naturels, talents acquis ; un vif sentiment de l'art et des moyens d'expression ; l'enivrement des ovations publiques et le bonheur familial; des directeurs attentifs à lui plaire, un mari qui était l'intelligence et la bonté mêmes, de superbes enfants, des gendres exquis, des amis dévoués et d'illustres commensaux, des auteurs qui l'ont vénérée comme une idole et qui lui doivent leur réputation. Elle a tenu sur ses genoux le petit Saint-Saëns; elle a découvert Charles Gounod. Le futur auteur de *Faust* errait, mélancolique, dans les coulisses de l'Opéra. Il supplia Mme Viardot d'entendre la mélodie que lui avait inspirée le *Vallon* de Lamartine. Elle pria Emile Augier d'écrire un livret pour le compositeur ignoré. Et c'est ainsi que *Sapho* vit le jour, première étape sur la route de la gloire ! Jamais Gounod n'oublia ce précieux concours ; il rendit, en tendresses, à sa protectrice ce qu'il avait reçu d'elle; la reconnaissance est aisée envers les femmes supérieures, car toute jalousie professionnelle en est exclue, et il s'y mêle de la douceur.

Vraiment, Mme Viardot a le droit d'être enivrée par tant d'hommages. L'est-elle, en effet? Je ne m'en suis pas aperçu. C'est, à peine, si, tout à l'heure, j'ai pu discerner dans ses paroles, quand elle m'a signalé les judicieux avis qu'elle distribuait à Meyerbeer, un soupçon de satisfaction orgueilleuse — et légitime!... Encore ne fût-ce qu'un éclair. Mme Viardot a la simplicité des très grandes dames. Cette prima-donna, acclamée de l'Europe, est plus modeste qu'une élève du Conservatoire. Et cependant elle fut reine, et l'est demeurée. Ce salon où je suis assis, près d'elle, tout ce qu'il y a de considérable dans l'univers s'y est arrêté : les princes du sang et les princes de l'esprit. Je la soupçonne de préférer ceux-ci à ceux-là. Elle est l'égale des uns et des autres.

Elle s'est levée pour agréer mes adieux, et je suis frappé de l'extrême noblesse de son attitude, qui est tout ensemble, affable sans affectation, et majestueuse sans raideur. Peut-être flotte-t-il sur cette dignité, comme un parfum de théâtre... mais si léger! On n'a pas incarné les impératrices et les déesses, sans qu'il vous en reste quelque chose. Mme Viardot n'a conservé de cela que ce qu'il fallait pour rappeler à ses visiteurs qu'elle fut — voilà bien longtemps — tragédienne... Elle fut aussi l'épouse et la mère; maintenant elle est l'aïeule. Elle a goûté, en leur plénitude, les joies auxquelles aspire l'humanité et qu'elle réalise si rarement. La créatrice de Fidès est un exemple presque unique de félicité terrestre.

...J'ai pris congé, avec respect, de Mme Viardot...

ADOLPHE BRISSON.

## CHRONIQUE ÉLECTORALE

### Elections sénatoriales

SEINE-INFÉRIEURE. — Les sénateurs sortants, MM. Jules Siegfried, Richard Waddington, Lesouëf et Fortier, viennent d'adresser collectivement aux électeurs sénatoriaux une circulaire dont nous détachons les passages suivants :

A la suite des agitations stériles de ces derniers temps, le pays a soif d'apaisement et de tranquillité. Las de luttes intestines qui faussent notre politique extérieure et amoindrissent notre prestige à l'intérieur, le monde qui produit et qui travaille, si largement représenté dans la Seine-Inférieure, et auquel nous nous honorons d'appartenir, réclame l'oubli du passé et la sécurité du lendemain.

Notre premier devoir sera de défendre nos institutions républicaines contre tous leurs ennemis. Que les attaques émanent de la réaction et des agitateurs qui, sous le couvert de la République plébiscitaire, nous ramèneraient à la dictature, qu'elles soient l'œuvre des collectivistes internationaux qui ont pour programme la lutte des classes et la guerre au capital, nous combattrons énergiquement, dans l'intérêt de l'ordre et de la liberté, pour la sauvegarde de la fortune publique et privée, et pour l'avenir de la France.

A la pensée de la France se rattache par des liens indissolubles celle de notre armée, image vivante de la patrie. Nous la voulons forte, disciplinée, respectée, à l'abri des discussions politiques. Aussi repoussons-nous pour elle des applaudissements trop bruyants pour être désintéressés, et protestons-nous avec indignation contre les calomnies et les injures dont elle a été l'objet.

A propos du projet de loi sur la scolarité, la circulaire des sénateurs de la Seine-Inférieure s'exprime ainsi :

Fidèles à l'esprit de pacification et de tolérance qui dicte notre politique, nous ne pouvons pas appuyer des projets qui, en matière d'éducation, seraient de nature à créer de regrettables divisions. Nous sommes profondément pénétrés de l'impérieuse nécessité de préparer à notre pays des générations républicaines et de fortifier l'enseignement public à tous ses degrés, mais il ne nous semble pas possible d'admettre des mesures qui seraient aussi contraires au principe de la liberté que nuisibles aux véritables intérêts de l'Université.

Enfin, au point de vue économique, la circulaire ajoute :

Sur le terrain des questions économiques, nous nous sommes montrés, chacun dans la sphère qui lui assurait sa compétence spéciale, les défenseurs résolus de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et de la navigation. Maintenir le régime protecteur de 1892, le compléter en ce qui concerne les huiles et les graines oléagineuses, poursuivre la création de chambres d'agriculture élues, rechercher les moyens propres à atténuer les difficultés de la situation agricole, encourager l'exportation des produits de notre sol et de nos usines, diminuer les prix et délais de transport sur les voies ferrées, restaurer notre marine marchande, développer nos pêches maritimes : tel est le programme que nous nous efforcerons de réaliser.

Partisans des économies réalisables dans les services de l'Etat, nous maintiendrons au Sénat son droit de contrôle sur les dépenses publiques.

Prêts à étudier une meilleure répartition des charges fiscales, notamment en ce qui concerne les patentes, nous restons opposés à tout projet d'impôt global et progressif sur le revenu.

Nous travaillerons au développement de toutes les œuvres de solidarité et des sociétés mutuelles d'assistance, de prévoyance et de retraite pour la vieillesse; d'autre part, nous appuierons toutes mesures contre le vagabondage, dont les campagnes ont tant à souffrir.

## HAUTE COUR DE JUSTICE

On sait, par nos comptes rendus d'hier, que MM. Buffet, Déroulède et de Lur-Saluces sont condamnés à dix ans de bannissement et M. Jules Guérin à dix ans de détention. Il nous reste à publier les noms des votants dans les divers scrutins.

**Pour M. Buffet :**

| | |
|---|---|
| 10 ans de bannissement.... | 115 voix |
| 5 — ... | 52 — |
| 6 — ... | 1 — |
| Aucune peine.............. | 26 — |
| Abstentions............... | 13 — |

Ont voté dix ans :

MM. Abeille. Allemand. Aucoin. Comte d'Aunay. Barodet. Basire. Bassinet. Belle. Bernard. Bézine. Bidault. Bizarelli. Bizot de Fonteny. Blanc. Bonnefoy-Sibour. Bruel. Brunet. Chantemille. Chaumié. Claeys. Clamageran. Coillot. Combes. Coste. Couteaux. Crozet-Fourneyron. Cuvinot. Darbot. Deandreis. Delcros. Delpech. Demôle. Denis. Denoix. Depreux. Déprez. Desmons. Destieux-Junca. Drouhet. Dubois. Dubost. Duchesne-Fournet. Durand-Savoyat. Fayard. Fousset. Francoz. Galtier. Gautier. Girard. Girault. Godin. Goujon. Gravin. général Grévy. Guillemaut. Guyot-Lavaline.

Huguet. Jouffrault. Knight. Labiche. Labrousse. Latappy. Laterrade. Laurens. Lecomte. Lefèvre. Legludic. Le Play. Leporché. Leydet. Lourties. Macherez. Magnin. Méric. Millaud. Milliès-Lacroix. Million. Mir. Nioche. Obissier Saint-Martin.

Paul Gérente. Paul Strauss. Pauliac. Pauliat. Peaudecerf. Perréal. Poirrier. Pradal. Prillieux. Ranc. Ratier. Régismanset. Rey. Reymond. Ringot. Rousseau. Saillard. Saint-Romme. de Sal. Salomon. Savary. Siegfried. Signard. Tassin. Thévenet. Thuillier. Trystram. Vallé. Velten. Vilar. Vinet. Volland. Vuillod, et Fallières, président.

Ont voté pour cinq ans :

MM. Barbey, Barrière, Bastide, de Béjarry, Bisseuil, de Blois, Bodinier, Boissel, Boulanger, Bourgeat, Dellestable, Diancourt, Dufoussat, Fortier, Fresneau, Froment, Fruchier, Garran de Balsan, Garreau, Gayot, Girard (Théodore), Gomot, Grimaud, Grivart, Guérin, Haulon, Huguet, de Lamarzelle, Le Cour-Grandmaison, Lelièvre, Lesouëf, Maillard, comte de Maillé, Malézieux, Maquennehen, Merlet, Monestier, Ouvrier, Piot, Ponthier de Chamaillard, Rambourgt, Renaudat, Saint-Prix, Thézard, Thorel, Waddington.

A voté six ans :

M. Félix Martin.

N'ont voté aucune peine :

MM. d'Audiffret-Pasquier, Baduel, Bonnefille, Bourganel, Cabart-Danneville, de Carné, de Casabianca, Delobeau, Dumon, Farinole, Fleury, Halgan, Haugoumar des Portes, général Japy.

Le Provost de Launay, Leroux, de Marcère, Maret, Milliard, Ollivier, Parisot, Peytral, Rambaud, Hervé de Saisy, Teisserenc de Bort et Wallon.

Se sont abstenus :

MM. Bernot, Borriglione, Chantagrel, baron de Courcel, Denormandie, Gailly, Labbé, Martell, Monsservin, Moroux, Poriquet, Silhol et Vissaguet.

**Pour M. Paul Déroulède :**

| | |
|---|---|
| 10 ans de bannissement...... | 116 voix |
| 5 — — ...... | 29 — |
| Aucune peine............... | 48 — |
| Abstentions................ | 13 — |

Ont voté dix ans :

MM. Abeille, Allemand, Aucoin, comte d'Aunay, Barodet, Bazire, Bassinet, Belle, Bernard, Bézine, Bidault, Bizarelli, Bizot de Fonteny, Blanc, Bonnefoy-Sibour, Bruel, Brunet, Chantagrel, Chantemille, Chaumié, Claeys, Clamageran, Caillot, Combes, Coste, Couteaux, Crozet-Fourneyron, Cuvinot.

Darbot, Deandreis, Delcros, Delpech, Demôle, Denoix, Depreux, Déprez, Desmons, Destieux-Junca, Drouhet, Dubois, Dubost, Duchesne-Fournet, Durand-Savoyat.

Fayard, Fousset, Francoz, Galtier, Gautier, Alfred Girard, Girault, Godin, Goujon, Gravin, général Grévy, Guillemaut, Guyot, Guyot-Lavaline, Huguet.

Jouffrault, Knight, Labiche, Labrousse, Latappy, Laterrade, Laurens, Lecomte, Lefèvre, Legludic, Le Play, Leporché, Leydet, Lourties.

Macherez, Magnin, Méric, Millaud, Milliès-Lacroix, Million, Mir, Monestier, Nioche, Obissier Saint-Martin, Paul Gérente, Paul Strauss, Pauliac, Peaudecerf, Perréal, Poirrier, Pradal, Prillieux, Ranc, Ratier, Régismanset, Rey, Reymond, Ringot, Rousseau, Saillard, Saint-Romme, de Sal, Salomon, Savary, Siegfried, Signard, Tassin, Thévenet, Thuillier, Trystram, Vallé, Velten, Vilar, Villard, Vinet, Volland, Vuillod, et le président Fallières.

Ont voté cinq ans :

MM. Barbey, Barrière, Boissel, Boulanger, Bourgeat, Dellestable, Denis, Fortier, Froment, Fruchier, Garran de Balzan, Garreau, Gayot, Théodore Girard, Gomot, Grimaud.

Haulon, Lelièvre, Lesouëf, Malézieux, Maquennehen, Martin, Pauliat, Piot, Rolland, Saint-Prix, Thézard et Thorel.

N'ont voté aucune pénalité :

MM. d'Audiffret-Pasquier, Baduel, Bastide, de Béjarry, Bernot, de Blois, Bodinier, Bonnefille, Borriglione, Bourganel, Cabart-Danneville, de Carné, de Casabianca ;

Delobeau, Diancourt, Dumon, Farinole, Fleury, Fresneau, Gailly, Grivart, Halgan, Haugoumar des Portes, Hugot ;

Général Japy, de Lamarzelle, Le Cour-Grandmaison, Le Provost de Launay, Leroux, Maillard, comte de Maillé, de Marcère, Maret, Martell, Merlet, Moroux ;

Ollivier, Ouvrier, Parissot, Peytral, Ponthier de Chamaillard, Poriquet, Rambaud, Rambourgt, Hervé de Saisy, Sébline, Teisserenc de Bort et Wallon.

Se sont abstenus :

MM. Bisseuil, baron de Courcel, Denormandie, Dufoussat, Labbé, Millaud, Monsservin, Renaudat, Silhol, Vissaguet et Waddington.

**Pour M. de Lur-Saluces :**

Les votes sont à peu de chose près les mêmes.

**Pour M. Jules Guérin :**

| | |
|---|---|
| 10 ans de détention......... | 127 voix |
| 6 — ......... | 1 — |
| 5 — ......... | 3 — |
| 10 ans de bannissement.... | 11 — |
| 7 — — .... | 1 — |
| 5 — — .... | 7 — |
| Aucune pénalité........... | 37 — |
| Abstentions............... | 18 — |

Ont voté pour dix ans de détention :

MM. Abeille, Allemand, Aucoin, comte d'Aunay, Barbey, Barodet, Bazire, Bassinet, Belle, Bernard, Bézine, Bizarelli, Bizot de Fonteny, Blanc, Boissel, Bonnefoy-Sibour, Bourgeat, Bruel, Brunet;

Chantagrel, Chantemille, Chaumié, Claeys, Clamageran, Coillot, Combes, Coste, Couteaux, Crozet-Fourneyron, Cuvinot;

Darbot, Deandreis, Delcros, Delpech, Demôle, Denis, Denoix, Depreux, Déprez, Desmons, Destieux-Junca, Drouhet, Dubois, Dubost, Duchesne-Fournet, Durand-Savoyat;

Fayard, Fousset, Francoz, Froment, Galtier, Gautier, Alfred Girard, Théodore Girard, Girault, Godin, Goujon, Gravin, général Grévy, Grimaud, Guillemaut, Guyot, Guyot-Lavaline;

Huguet, Jouffrault, Knight, Labiche, Labrousse, Latappy, Laterrade, Laurens, Lecomte, Lefèvre, Legludic, Lelièvre, Le Play, Leporché, Leydet, Lourties, Macherez, Magnin, Malézieux, Méric, Millaud, Milliès-Lacroix, Million, Mir, Monestier, Nioche ;

Obissier Saint-Martin, Paul Gérente, Paul Strauss, Pauliac, Peaudecerf, Perréal, Poirrier, Pradal, Prillieux, Ratier, Régismanset, Roy, Raymond, Ringot, Rolland, Rousseau, Saillard, Saint-Prix, Saint-Romme, de Sal, Savary, Siegfried, Signard;

Tassin, Thévenet, Thézard, Thuillier, Trystram, Vallé, Velten, Vilar, Vinet, Volland, Vuillod, Waddington et le président Fallières.

A voté six ans de détention :

M. Ranc.

Ont voté cinq ans de détention :

MM. Fortier, Lesouëf et Thorel.

Ont voté dix ans de bannissement :

MM. Barrière, Bastide, Bidault, Dellestable, Garreau, Gomot, Gourot, Guérin, Haulon, Hugot et Salomon.

A voté sept ans de bannissement :

M. Félix Martin.

Ont voté cinq ans de bannissement :

MM. Boulanger, Fruchier, Garran de Balzan, Maquennehen, Pauliat et Piot.

N'ont voté aucune pénalité :

MM. d'Audiffret-Pasquier. Baduel. de Béjarry. Bernot. de Blois. Bodinier. Boissel. Bonnefille. Cabart-Danneville. de Carné. de Casabianca. Delobeau. Diancourt. Dumon. Fleury. Fresneau. Gailly. Halgan. Haugoumar des Portes. général Japy. de Lamarzelle. Le Provost de Launay. Leroux. Maillard. de Maillé. de Marcère. Maret. Martell. Merlet. Ollivier. Parissot. Peytral. Rambaud. Hervé de Saisy. Sébline. Teisserenc de Bort et Wallon.

Se sont abstenus :

MM. Bisseuil. Borriglione. Bourganel. baron de Courcel. Denormandie. Dufoussat. Farinole. Grivart. Labbé. Milliard. Monsservin. Moroux. Ouvrier. Ponthier de Chamaillard. Poriquet. Rambourgt. Renaudat. Silhol et Vissaguet.

---

M. Gustave Denis, porté sur diverses listes comme ayant voté pour la culpabilité de M. de Vaux, a, au contraire, voté contre.

De même, c'est par erreur qu'on n'a pas porté M. Le Cour Grandmaison comme ayant voté dans le scrutin pour la culpabilité de M. Buffet. Il a voté contre la culpabilité avec MM. de Lamarzelle et Le Provost de Launay.

La même observation doit être faite pour M. Grivart dans le scrutin relatif à M. de Ramel. Il a voté contre la culpabilité.

### Les conséquences des arrêts de la Haute Cour

L'admission des circonstances atténuantes en faveur des condamnés d'hier permettait d'abaisser d'un ou de deux degrés, par application de l'article 463 du Code pénal, la peine de la déportation simple prononcée par l'article 89 pour les accusés reconnus coupables de complot suivi d'un acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution. La Haute Cour a abaissé la peine d'un seul degré à l'égard de M. Jules Guérin, qui a été ainsi condamné à dix ans de détention. Le minimum de la peine est de cinq ans et le maximum de vingt ans.

Elle a abaissé la peine de deux degrés en ne prononçant que le bannissement à l'égard de MM. Buffet et Déroulède, jugés contradictoirement, et de M. de Lur-Saluces, contumax. Mais elle a appliqué le maximum de la peine de bannissement, qui est de dix années, alors que le minimum est de cinq ans.

La détention est une peine afflictive et infamante. Le bannissement une peine infamante seulement. Toutes deux, aux termes de l'article 28, emportent la dégradation civique.

La dégradation civique, ainsi que nous l'avons dit hier déjà, consiste, dit l'article 34 :

1° Dans la destitution et l'exclusion de toutes fonctions, emplois ou offices publics ;

2° Dans la privation du droit de vote, d'élection, d'éligibilité, et en général de tous les droits civiques et politiques et du droit de porter aucune décoration;

3° Dans l'incapacité d'être juré, expert, d'être employé comme témoin dans des actes et de déposer en justice autrement que pour y donner de simples renseignements ;

4° Dans l'incapacité de faire partie d'aucun conseil de famille et d'être tuteur, curateur, subrogé-tuteur ou conseil judiciaire, si ce n'est de ses propres enfants et sur l'avis conforme de la famille ;

5° Dans la privation du droit de port d'armes, du droit de faire partie de la garde nationale, de servir dans les armées françaises, de tenir école, ou d'enseigner et d'être employé dans aucun établissement d'instruction, à titre de professeur, maître ou surveillant.

La détention a, en outre, pour conséquence de mettre le condamné en état d'interdiction légale. Il lui est nommé un tuteur et un subrogé-tuteur pour gérer et administrer ses biens, dans les formes prescrites pour les nominations des tuteurs et subrogés-tuteurs aux interdits. Ses biens ne lui sont remis qu'après qu'il a subi sa peine, et le tuteur lui rend compte de son administration. Pendant la durée de la peine, il ne peut lui être remis aucune somme, aucune provision, aucune portion de ses revenus. (Art. 29, 30, 31.)

La détention est accomplie dans une des forteresses situées sur le territoire continental de la République, déterminées par un décret du président de la République rendu dans la forme des règlements d'administration publique.

Le « détenu » communique avec les personnes placées dans l'intérieur du lieu de la détention ou avec celles du dehors, conformément aux règlements de police établis par un décret du président de la République (art. 20).

Quiconque est condamné au bannissement est transporté, par ordre du gouvernement, hors du territoire de la République. Si le banni rentre sur le territoire avant l'expiration de sa peine, il est, sur la seule preuve de son identité, condamné à la détention pour un temps au moins égal à celui qui restait à courir jusqu'à l'expiration du bannissement, et qui ne pourra excéder le double de ce temps. (Art. 32 et 33.)

Antérieurement à la loi du 27 mai 1885, sur les récidivistes, les condamnés à la détention et au bannissement étaient, à moins d'une disposition contraire dans l'arrêt de condamnation, soumis à la surveillance de la haute police pendant un certain temps, après l'expiration de la peine. Mais cette loi a supprimé la surveillance de la haute police et l'a remplacée par la défense faite au condamné de paraître dans les lieux dont l'interdiction lui sera signifiée par le gouvernement avant sa libération.

Par une disposition spéciale de son arrêt, la Haute Cour a déclaré n'y avoir lieu de prononcer contre MM. Buffet, Déroulède et Guérin cette interdiction.

La situation de M. de Lur-Saluces, condamné par contumace à dix années de bannissement, est réglée par l'article 471 du Code d'instruction criminelle, ainsi conçu :

« Si le contumax est condamné, ses biens seront, à partir de l'exécution de l'arrêt, considérés et régis comme biens d'absent, et le compte du séquestre sera rendu à qui il appartiendra, après que la condamnation sera devenue irrévocable par l'expiration du délai donné pour purger la contumace. »

Dans l'espèce, le délai est de vingt ans, les peines en matière criminelle ne se prescrivant que par ce laps de temps.

Durant le séquestre, il peut être accordé des secours à la femme, aux enfants, au père ou à la mère du contumax, s'ils sont dans le besoin.

MM. Buffet, Déroulède, Guérin et de Lur-Saluces sont condamnés solidairement aux frais envers l'Etat, à l'exception de ceux qui ont été exclusivement exposés à raison de la tentative d'assassinat pour laquelle M. Jules Guérin a été acquitté.

C'est l'application du principe inscrit dans l'article 55 du Code pénal, disant : « Tous les individus condamnés pour un même crime ou un même délit seront tenus solidairement des amendes, des restitutions, des dommages-intérêts et des frais ».

Les frais d'un procès sont constitués par toutes les dépenses occasionnées par la procédure faite pour aboutir au jugement et à son exécution, tels que citations à inculpés ou à témoins, indemnités aux témoins, commissions rogatoires, perquisitions, expertises, jugements ou arrêts incidents, jugements ou arrêts définitifs, publication, affichage, etc.

### Le départ de MM. Paul Déroulède et André Buffet

Les mesures relatives à la conduite hors de France des deux condamnés au bannissement par la Haute Cour ont été définitivement arrêtées hier soir seulement, après délibération entre le ministre de l'intérieur, le directeur de la sûreté générale et le préfet de police. M. Paul Déroulède avait demandé à être conduit à la frontière espagnole, ayant l'intention de séjourner pendant l'hiver à Saint-Sébastien, sur l'avis de son médecin, qui lui recommandait un climat chaud. Cette demande fut écartée par crainte des manifestations qui pouvaient être organisées sur un parcours aussi long. Il fut arrêté que les deux condamnés seraient conduits à la frontière belge, et, pour éviter toute scène tumultueuse, dans un train spécial qui partirait à cinq heures ce matin, en suivant cet itinéraire : Amiens, Arras, Douai, Lille, Bézieux (frontière française), Blandain (frontière belge). Le train fut demandé à la Compagnie du Nord hier soir, à sept heures.

A LA PRISON DE LA SANTÉ

M. Cochefert a été mandé à dix heures du soir dans le cabinet de M. Lépine qui l'a informé qu'il était chargé d'aller régler le départ des deux bannis. A trois heures du matin, il s'est présenté à la prison de la Santé et a fait réveiller les prisonniers. Ceux-ci ont fait quelque difficulté pour partir. M. Déroulède a protesté contre la mesure dont il était l'objet; il a dit qu'en le faisant partir en même temps que M. Buffet et en lui donnant celui-ci comme compagnon de route on avait en vue de faire croire qu'ils étaient unis par des liens politiques.

M. Cochefert, après avoir informé MM. Déroulède et Buffet que le moment de quitter la France était arrivé pour eux, s'est rendu au greffe pour y faire accomplir quelques formalités. Une demi-heure après, à son retour dans les cellules des condamnés, il a été fort surpris de les trouver encore au lit. Il les a pressés de se lever et les a invités à hâter leur toilette. Les condamnés se sont décidés à obéir et à quatre heures dix minutes, ils avaient pris leur café et étaient prêts à partir.

A ce moment les condamnés ont pris place chacun dans une voiture où se trouvaient des agents. D'autres voitures pleines d'agents suivaient les deux premières. On se mit aussitôt en route pour la gare du Nord. Le trajet s'est effectué au milieu des rues désertes.

A LA GARE DU NORD

Les abords de la gare, à l'heure matinale choisie pour le départ, étaient naturellement déserts. Le secret avait été bien gardé et aucun curieux ne stationnait ni au dehors ni dans les salles d'attente. Devant la gare se tenait M. Lépine et quelques fonctionnaires. Sur le quai de la gare, M. Cavard, directeur de la sûreté générale, assisté de MM. Hennion et Mittelhauser, commissaires spéciaux, jette un dernier coup d'œil sur le train spécial, composé de trois voitures, une de première classe et deux coupés-lits. Dans la voiture de première classe, Mlle Déroulède est autorisée à monter pour accompagner son frère. Le médecin ordinaire de M. Paul Déroulède, le docteur Devillers, est là aussi. On l'a prévenu à trois heures du matin que son client et ami désirait l'avoir à ses côtés pendant le voyage. Il s'est aussitôt habillé et est accouru à la gare. Quelques journalistes attendent également.

A cinq heures moins un quart arrivent les deux fiacres qui amènent les bannis. M. Buffet descend le premier. On le conduit immédiatement à l'un des deux coupés-lits qui lui est réservé et où il voyagera seul avec M. Chérion, commissaire adjoint de la sûreté générale, chargé de l'accompagner jusqu'à la frontière.

M. Paul Déroulède descend lentement au milieu d'un groupe d'inspecteurs de la sûreté et de journalistes qui se sont précipités sur sa voiture. On l'aide à mettre pied à terre.

L'ex-président de la Ligue des patriotes semble très fatigué. Il apparaît comme cassé en deux dans le grand macfarlane gris dont il est enveloppé. Il a la tête couverte d'un chapeau de feutre mou, noir, à larges ailes.

C'est en boitant et en s'appuyant sur les épaules des deux agents de la sûreté, que péniblement il traverse la salle des pas-perdus et gagne le quai devant lequel stationne le train spécial. Dans le trajet, il s'arrête plusieurs fois et serre la main des quelques journalistes amis qui lui adressent des paroles affectueuses.

— C'est odieux, dit à ce moment avec amertume M. Déroulède. On m'amène ici avec Buffet. On veut absolument me royaliser.

Les journalistes qui l'accompagnent l'interrogent sur les circonstances dans lesquelles, à la Santé, il a été avisé de son départ :

— Il était trois heures, répond M. Déroulède, quand le directeur de la prison est venu dans ma cellule. J'étais couché et sommeillais. « Habillez-vous, me dit-il, vous allez partir. » Je demandai l'endroit où on allait me conduire, mais sans obtenir de réponse. Ce n'est qu'une fois en voiture que j'ai su qu'on me conduisait à la frontière belge. Tout en m'habillant j'ai demandé à être autorisé à serrer la main de mon ami Marcel Habert, satisfaction qui m'a été accordée.

Tout en causant M. Déroulède est arrivé devant la portière du coupé qui lui est réservé. Il s'y assoit avec difficulté, souffrant beaucoup de la jambe gauche qu'il eut cassée dans une chute de cheval.

Le docteur Devillers demande si on ne pourrait organiser le wagon de façon que le malade puisse étendre la jambe. On lui répond que rien n'est plus facile et l'on fait basculer le fauteuil qui se transforme en lit incliné sur lequel s'installe M. Déroulède. On fait placer dans le wagon des paniers de victuailles.

Pendant cette opération, M. Déroulède élève la voix et, très irrité, crie aux journalistes :

— C'est un gouvernement de canailles, de brigands. Ils m'ont refusé d'aller dans le Midi pour me soigner et espèrent se débarrasser de moi en m'envoyant dans un climat brumeux. Mais ils se trompent. Je reviendrai et ils me payeront celle-là !

Enfin M. Mittelhauser, commissaire spécial de la gare du Nord, qui doit accompagner le président de l'ex-Ligue des patriotes, prend place dans le coupé et l'on donne le signal du départ. Le train se met en marche à cinq heures moins cinq minutes. Quelques personnes sur le quai lèvent leurs chapeaux et crient: « Vive Déroulède ! Vive la République ! » Ces cris restent sans écho et les assistants se séparent aussitôt sans incident.

## AU JOUR LE JOUR

### Les grèves dans la Loire

(*De notre envoyé spécial*)

Saint-Etienne, 4 janvier, 6 heures.

LES INCIDENTS DE L'APRÈS-MIDI

Journée d'attente et de manifestations. Pendant que les arbitres, MM. Jaurès et Gruner, se mettaient d'accord sur les termes du projet de compromis à présenter à la signature des deux parties, les mineurs, au dehors, parcouraient la ville au son du clairon, chantant la *Carmagnole*.

De leur côté, les passementiers tentaient une mobilisation générale. Dès le matin, à dix heures, ils se rassemblaient sur la place Sadi-Carnot et, « la fanfare de grève » en tête, les drapeaux claquant au vent, commençaient leur promenade accoutumée. Chez eux, les projets de conciliation semblent avoir échoué. Patrons et ouvriers se criblent de lettres dans les journaux ; la polémique s'envenime et les passementiers commencent à perdre la patience, la bonne humeur des premiers jours. Leur manifestation a pris aujourd'hui un caractère de nervosité qu'elle n'avait jamais eue.

Les femmes, très nombreuses dans le cortège, n'étaient pas les moins bruyantes. Des injures ont été proférées contre certains patrons et enfin une légère collision s'est produite avec la police. Il y a quelques jours, le préfet avait informé les grévistes des deux catégories que l'accès de la grande rue était interdit aux cortèges.

Mineurs et passementiers s'étaient conformés de bonne grâce à cette injonction et se contentaient depuis lors de dérouler leurs longues théories dans les rues voisines. Mais, cet après-midi, les tisseurs, venant de la place Dorian, firent un brusque crochet sur la place de l'Hôtel-de-Ville et s'engagèrent dans la grande rue qui porte en cet endroit le nom de rue de Paris. Dans l'hôtel de ville même est installé le poste central des gardiens de la paix. Sur l'ordre du commissaire de police, une demi-douzaine d'agents sortirent du poste et tentèrent de barrer la rue. Les manifestants les bousculèrent, les frappèrent et passèrent outre. En ce moment arrivait le tramway à vapeur, qui dut arrêter sa marche tant la foule était compacte. Les agents n'étant pas en nombre se retirèrent, le commissaire central harangua les grévistes et, après avoir fait entendre quelques protestations, ceux-ci se retirèrent. Aucune arrestation n'a été opérée.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France